

# Remboursement anticipé pret immobilier

## Par butor, le 21/11/2018 à 18:03

#### bonsoir

Est il intéréssant financièrement de rembourser un pret immobilier , il me reste 5 ans 1/2 a rembourser ( environ 27000€ ) et dois je prévoir des frais pour une telle operation ? Ma banque doit elle me calculer le solde sans engagement et sans me reclamer des frais pour ce faire

merci, bonne soirée

## Par Visiteur, le 21/11/2018 à 21:47

## Bonjour

Votre question n'a pas de réponse juridique.

Relisez le contrat de prêt pour savoir s'il est prévu une pénalité de remboursement anticipé. Votre banque vous donnera la réponse en regardant votre tableau d'amortissement, comme vous pouvez le faire vous même.

#### Par delicatess, le 21/11/2018 à 22:39

#### Bonsoir.

Il existe une réglementation pour le calcul de l'amortissement des intérêts.

La banque délivre le tableau d'amortissement, lequel vous permet d'évaluer le montant des intérêts restants dus.

Le remboursement anticipé est en géneral pénalisé selon les conditions souscrites.

Plus vous approchez du terme des remboursements et moins le remboursement vous apportera.

Cordialement.

## Par butor, le 22/11/2018 à 05:59

bonjour

Si je vous suit bien : le calcul se fait en : retirant le cumul des intérêts (des années restantes dues et des accessoires ) au montant du capital restant du? bonne journée

## Par delicatess, le 22/11/2018 à 06:56

Re,

Non. c'est:

Capital restant du + pénalités.

L'organisme qui vous a financé doit vous indiquer la somme à rembourser pour solder.

Vous trouverez des simmulateurs sur le web à la requête : CALCULEZ VOS INDEMNITÉS DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

Cordialement,

### Par Lag0, le 22/11/2018 à 06:59

Bonjour,

Une chose que l'on oublie souvent lorsque l'on envisage le remboursement anticipé d'un prêt, c'est la possibilité de décéder avant son terme prévu.

En effet, si vous venez à décéder avant le remboursement du prêt, c'est l'assurance qui soldera ce prêt. Si vous le remboursez par anticipation, c'est vous qui payez. Cela fait une différence pour les héritiers...

## Par butor, le 22/11/2018 à 16:56

bonsoir

C'est une façon de voir les choses , pour moi c'est une manière de ne pas pénaliser le montant de ma retraite proche